

# Conférence du désarmement

7 février 2012

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent quarante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 7 février 2012, à 10 h10

*Président:* M. Luis Gallegos Chiriboga .....(Équateur)

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1245<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de souhaiter une cordiale bienvenue à M. Jean Hugues Simon-Michel, Ambassadeur de la France, qui a récemment pris ses fonctions. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans ses nouvelles fonctions, et nous sommes convaincus qu'il contribuera à faire progresser la Conférence.

Je passe maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui, et je donne la parole à l'Ambassadeur Hilale, du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc): Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais avant tout vous adresser les félicitations du Royaume du Maroc pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour l'année 2012 et vous assurer du soutien actif de ma délégation pour atteindre notre objectif commun, qui est de rendre à notre Conférence sa pertinence et son rôle effectif d'unique instance multilatérale de négociation des instruments du désarmement.

Le Royaume du Maroc ne doute pas que votre longue expérience de la diplomatie et votre vaste compréhension des questions de désarmement donneront une impulsion certaine aux travaux de la Conférence. Nous avons pu mesurer le résultat probant acquis grâce à votre sens du dialogue, qui a abouti à l'adoption rapide, dès la première séance, de l'ordre du jour de la Conférence.

Nous saluons particulièrement votre initiative louable d'organiser les débats de la Conférence sur la base de votre document CD/1929 dont le mérite est de lancer la réflexion et la recherche d'idées nouvelles sur l'avenir de la Conférence et sa revitalisation.

La réalisation de cet objectif que nous poursuivons tous passera par notre engagement collectif et sincère, et loin des discussions stériles sur la validité de tel ou tel document qui ont paralysé nos débats ces dernières années.

En effet, l'urgence de la reprise des négociations d'instruments internationaux relatifs au désarmement au sein de la Conférence est dictée par la conjoncture internationale actuelle, marquée par une effervescence internationale sans précédent, la crise économique et financière dont les conséquences sont désastreuses, la poursuite du terrorisme ainsi que sa volonté affichée d'acquiescer des armes de destruction massive et, surtout, le sentiment de lassitude face au blocage qui paralyse notre Conférence depuis plus d'une décennie.

Bien plus, la pertinence de la Conférence du désarmement est de plus en plus mise en cause, et certains ont même commencé à douter ouvertement de sa pérennité. La confiance dans cet organe est entamée depuis que son utilité a fait l'objet d'un débat au sein de la Première Commission à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des doutes commencent à tarauder certains de ses membres quant à sa validité, voire sa légitimité, en tant que seule instance multilatérale de négociation des instruments juridiques du désarmement. Disons-le en toute franchise, notre Conférence se meurt dans ses querelles de procédure et dans son incapacité prolongée à se doter d'un programme de travail.

Ces inquiétudes nous interpellent et nous incitent à redoubler d'efforts et, surtout, d'imagination afin de redonner vie à cette instance de négociation des instruments de désarmement et aboutir à des résultats concrets sur la voie d'un désarmement nucléaire total et complet.

Le Royaume du Maroc considère que les discussions de ces deux dernières années au sein de la Conférence du désarmement étaient à contre-courant de la dynamique créée par les appels répétés et les initiatives du Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que par les déclarations et les mesures prises par les principales puissances nucléaires. Aussi est-il temps pour nous de dépasser ce stade du débat stérile sur une méthodologie désuète et de réfléchir de manière innovante et selon une approche adaptée aux défis sécuritaires du XXI<sup>e</sup> siècle, et ce afin de nous engager pleinement dans le mandat qui est le nôtre: négocier des instruments de désarmement.

Si le Règlement intérieur de la Conférence exige l'adoption préalable d'un programme de travail qui organiserait les travaux en cours, cette formalité ne doit pas être une fin en soi. Bien au contraire, c'est un moyen pour engager les travaux de la Conférence et, à ce titre, il doit être adopté rapidement pour faciliter un travail plus fondamental qui est la négociation sérieuse sur les différents thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Le programme de travail ne devrait pas être le problème qui nous divise mais la solution pour converger vers des compromis qui sauvegardent la pertinence de la Conférence du désarmement sans pour autant porter atteinte à l'esprit de son mandat.

En effet, et contrairement aux conventions sur les armes chimiques ou biologiques négociées par la Conférence du désarmement, cette dernière peine à s'engager dans la négociation d'une convention qui interdirait les armes nucléaires. Les multiples tentatives pour procéder par étapes sont restées jusqu'à aujourd'hui non concluantes. Il nous appartient donc d'agir rapidement avant que le destin de la Conférence ne nous échappe. À défaut donc d'actions concrètes, la survie même de la Conférence du désarmement risque d'être décidée ailleurs, et nous en porterons la pleine responsabilité.

Aussi est-il urgent de consentir à des concessions douloureuses mais politiquement responsables pour pouvoir négocier les quatre thématiques de la Conférence dans le cadre de groupes de travail, sans appréhension et sans préjuger des résultats de leurs travaux. Le Maroc estime qu'il n'y a pas de problème insoluble et, partant, ne souhaite pas être partie prenante à la marginalisation de la Conférence, voire à sa disparition.

Afin de contourner les divergences sur les mandats des groupes de travail, il serait judicieux et sensé de simplifier au maximum le programme de travail et de se limiter à la création d'un groupe de travail sur les matières fissiles, d'un deuxième sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, d'un troisième sur les garanties de sécurité négatives et d'un quatrième sur le désarmement nucléaire. Il reviendrait à chacun de ces groupes de définir lui-même son mandat et d'organiser le programme de ses travaux sans préjuger du résultat, qui ne peut être obtenu que par la négociation et le consentement de tous les membres. Le groupe de travail qui parviendrait ainsi à définir son mandat entamerait son travail sans tarder.

Monsieur le Président, la revitalisation de la Conférence du désarmement passe également par son ouverture à la société civile et aux institutions spécialisées dans les questions du désarmement, domaine dans lequel son apport à d'autres instances est indéniable. La Conférence doit être au diapason de son époque et oublier les vieux réflexes hérités de la guerre froide. Bien que la négociation des instruments juridiques demeure de la seule responsabilité des États membres, la contribution et la compétence des ONG spécialisées ne peuvent qu'être bénéfiques aux travaux de fond de la Conférence. Il reviendrait bien évidemment aux États membres de décider des modalités de l'accréditation de ces organisations.

Dans le même ordre d'idées, il est important d'injecter du sang neuf à notre Conférence en y admettant de nouveaux membres, dont la participation et l'engagement sont susceptibles d'apporter une plus-value constructive pour la Conférence.

La revitalisation de la Conférence du désarmement sur la base d'un programme de travail simplifié donnerait en outre une impulsion indéniable et importante à la Conférence pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, décidée dans le cadre du plan d'action adopté par la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010. La communauté internationale, et plus particulièrement les pays de la région, attendent cette Conférence avec l'espoir renouvelé de libérer la région des armes de destruction massive. L'ensemble des acteurs de cette région, ainsi que la communauté internationale, se doivent donc d'y œuvrer afin de parvenir à un résultat probant qui constituerait un progrès certain vers la consolidation de la coexistence, de la confiance et de la paix entre les peuples de la région.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement ne fonctionne pas *in vacuum*; elle est appelée dans le cadre de son mandat à doter la communauté internationale des instruments juridiques nécessaires pour prévenir la course effrénée engagée par les terroristes en vue d'acquérir des armes nucléaires.

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc participe activement à l'effort international de lutte contre le terrorisme en général et, plus particulièrement, contre le terrorisme nucléaire. En sa qualité de membre fondateur de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, il a abrité les 21 et 22 novembre derniers, à Rabat, un séminaire régional pour le continent africain de sensibilisation aux résultats du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Ce séminaire, organisé en coopération avec le Département d'État américain, auquel ont pris part l'Ambassadrice Bonnie Jenkins chargée du Sommet sur la sécurité nucléaire au Département d'État américain, les sherpas de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de l'Espagne et les hauts responsables de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'Interpol et de la Commission européenne, visait à informer les États africains qui n'avaient pas participé au Sommet de Washington des résultats, des enjeux de la sécurité nucléaire ainsi que du plan d'action du Sommet.

Le séminaire a permis de consacrer le jumelage et la complémentarité entre le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Il a confirmé, entre autres, la détermination des 26 pays africains qui ont participé à souscrire aux engagements de ces deux initiatives multilatérales et inscrire leur action dans le cadre de la dynamique multilatérale dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Toujours dans le cadre de la lutte contre le terrorisme nucléaire, le Maroc a organisé à Rabat, du 22 au 25 mars 2011, en collaboration avec les États-Unis et l'Espagne, un exercice international simulant la réponse à un acte malveillant mettant en jeu des matières radioactives. Cet exercice, désormais appelé «Rabat 2011», s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action et des principes 4 et 7 de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Il a consisté à simuler la recherche et la localisation d'une source radioactive potentiellement très dangereuse (cobalt 60) subtilisée dans un pays X subsaharien, à répondre à un acte malveillant impliquant une source radioactive et à étudier les moyens de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires et radioactives. L'exercice a été organisé sous forme de tables rondes, d'exercices en salle pour les aspects théoriques, et de démonstrations sur le terrain pour les aspects pratiques.

Cet exercice, premier du genre en Afrique et dans le monde arabe, a permis de réaffirmer le rôle du Maroc en tant que partenaire fiable doté des capacités humaines et

technologiques voulues pour mettre en œuvre pleinement les principes de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et contribuer à l'application des recommandations du plan d'action adopté au Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire d'avril 2010.

Cette initiative pionnière a été suivie de rencontres bilatérales à Madrid, du 10 au 13 mai 2011, entre les responsables marocains et les autorités espagnoles en charge des affaires étrangères et celles en charge de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, avec la participation de l'AIEA et des États-Unis d'Amérique en leur qualité de Coprésidents de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Ces rencontres ont offert l'occasion de proposer au Maroc d'accueillir à Marrakech, en février 2012 (ce mois-ci), en coopération avec les États-Unis, la Russie et l'Espagne, la réunion du Groupe de planification de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, sous la présidence de l'Espagne. Cette réunion aura pour objectif d'élaborer le planning des réunions des trois nouveaux groupes en perspective de la réunion plénière de l'Initiative mondiale prévue en 2013.

Le rôle actif du Maroc au sein de l'Initiative mondiale, depuis son lancement lors de la réunion plénière de Rabat, les 30 et 31 octobre 2006, lui a apporté une expérience confirmée dans les thématiques relatives à la réponse aux incidents radiologiques et nucléaires, notamment après l'organisation de deux séminaires internationaux réussis en la matière. Son rôle de chef de file dans la facilitation de l'adoption par consensus de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a été reconnu pendant sa présidence de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ses efforts, ainsi que son engagement dans la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires et radioactives, lui ont permis d'être élu à la présidence du Groupe de travail «Response and Mitigation» (réaction et atténuation) de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, et ce en prévision du Sommet de Séoul prévu dans la capitale coréenne, les 26 et 27 mars prochains.

Monsieur le Président, je ne saurais conclure mon intervention sans réaffirmer le souhait ardent du Maroc de voir la Conférence du désarmement s'engager dès le début de cette année dans des travaux de fond et répondre ainsi aux attentes de la communauté internationale. Il y va de sa crédibilité, de sa pertinence, voire de sa survie.

Je termine, Monsieur le Président, en souhaitant chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux ambassadeurs qui ont rejoint notre Conférence du désarmement, avec un mot de bienvenue particulier pour l'Ambassadeur de la France, à qui je souhaite beaucoup de succès et que j'assure également de la poursuite de la coopération pleine et entière entre nos deux pays, la France et le Royaume du Maroc.

Je vous remercie Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est l'Ambassadeur de Cuba, M. Yusnier Romero Puentes. Vous avez la parole.

**M. Romero Puentes** (Cuba) (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Président. Au cours des dernières séances plénières de la Conférence du désarmement, nous avons entendu un certain nombre de déclarations qui ne laissent aucune place au doute quant à l'importance que les États attachent à cette instance. Cuba partage pleinement le point de vue selon lequel la Conférence du désarmement doit demeurer l'unique instance chargée de négocier des traités multilatéraux de désarmement. Aucune autre instance ne pourra remplacer celle qui a été créée à cette fin. Cela étant, Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques observations en réaction à votre appel à la réflexion et à la discussion.

Premièrement, nous pensons que la recherche d'un consensus au sein d'instances aussi importantes que la Conférence du désarmement ne peut être limitée dans le temps et qu'elle requiert des discussions, des analyses et une réflexion approfondies. Il ne fait aucun doute pour ma délégation que l'improductivité de la Conférence menace son existence même, particulièrement dans les circonstances actuelles, alors que les États recherchent d'autres moyens de négocier des traités de désarmement.

Notre position sur le sujet est bien connue. Cuba ne s'associera pas à l'idée de la rupture du multilatéralisme induite par des négociations sélectives sur certaines questions.

Toutes ces années de discussions à la Conférence n'auront peut-être pas suffi à montrer clairement que cette instance ne pourra pas progresser si les progrès en question sont liés à la question qui intéresse un groupe d'États, notamment s'ils imposent les obstacles et les contraintes de leur choix essentiellement en ce qui concerne la portée des négociations de cette question. Pourquoi donc persistons-nous à promouvoir une approche qui nuit aux progrès de nos débats?

La majorité des membres de la Conférence du désarmement maintient que le désarmement nucléaire reste la priorité de leur groupe. Telle est également la priorité définie par le Mouvement des pays non alignés à sa seizième Réunion ministérielle, tenue à Bali en mai 2011. De même, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, récemment créée, a adopté il y a un mois, en décembre 2011, un communiqué spécial sur l'élimination complète des armes nucléaires.

Pourquoi donc ne pas avancer sur l'ensemble des questions considérées comme prioritaires par la communauté internationale, sans distinction et sans attentes différentes en termes de rapidité ou de niveau de résultats?

Je voudrais appeler votre attention sur l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui dispose, et je cite:

«Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.».

Si une telle obligation internationale s'applique à la majorité des membres de la communauté internationale, nous sommes tenus de la reconnaître et de l'appliquer au sein de l'instance dévolue à la négociation de traités de désarmement; à cette fin, nous pourrions aisément engager des négociations portant sur la question des matières fissiles, mais dans le cadre d'un traité élargi visant au désarmement nucléaire.

Il serait également possible de revenir sur l'importante question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le régime juridique international dans ce domaine est tout à fait précis: l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Cela étant, que signifie la prévention de l'application de ces principes à travers un traité confirmant clairement l'interdiction de leur application dans le contexte de la course aux armements?

Actuellement, les États, dans leur grande majorité, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et les pays tels que le mien sont fiers de ne pas en posséder. Toutefois, de quelles garanties cette majorité des membres de la communauté internationale dispose-t-elle contre l'emploi de l'arme nucléaire contre leur population? La réponse à cette question pourrait nous obliger à invoquer les principes du droit international si souvent violés dans les conflits d'aujourd'hui. Chaque jour, nous observons avec une inquiétude grandissante les mouvements des sous-marins nucléaires. Rien qu'au cours du mois dernier, les exemples ont été nombreux. Nous ne pouvons que nous interroger sur la légalité de

l'emploi de ce type d'armes. Il serait préférable d'indiquer clairement que l'emploi de telles armes est illégal, dans un traité visant à accorder des garanties à des États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et à résoudre une fois pour toutes l'ambiguïté juridique qui entoure cette question.

En conclusion, nous croyons que les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont essentielles. Cuba confirme qu'elle est prête à négocier sur chacune de ces questions, mais nous demeurons convaincus que le désarmement nucléaire reste, sans l'ombre d'un doute, la question la plus importante. Confirmant notre attachement à un désarmement général et complet, nous sommes également prêts à examiner les autres questions, selon ce qui sera jugé approprié.

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit dans votre déclaration liminaire, la Conférence du désarmement doit être en mesure de fonctionner sans traité sur les matières fissiles. Nous sommes devenus les otages de cette question spécifique, et nous avons laissé de côté d'autres questions essentielles. Je voudrais insister sur la nécessité de procéder à un examen complet de ces autres questions avant de juger la Conférence du désarmement. Nous pourrions peut-être ainsi recenser plus clairement les véritables obstacles qui entravent les négociations et les progrès de cette importante instance multilatérale de négociation.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Ulises Canchola Gutiérrez, Ambassadeur du Mexique.

**M. Canchola Gutiérrez** (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, ma délégation souhaite également la bienvenue aux nouveaux ambassadeurs et vous remercie de nous avoir invités à réfléchir à certaines des questions qui nous préoccupent, car, comme vous l'avez souligné, vos consultations n'ont pas abouti au seul résultat acceptable pour le Mexique, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas permis à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat.

Me référant au document de travail CD/1929 dont vous nous avez saisis, j'aimerais clarifier les positions de mon gouvernement.

Le Mexique continuera à affirmer que la Conférence du désarmement est une composante importante du mécanisme de désarmement créé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Toutefois, comme chacun le sait, le Mexique a critiqué l'inaction de la Conférence, car, en dépit de son travail acharné, elle a été incapable de négocier quoi que ce soit depuis 1996.

Nous nous demandons si cet organe accomplit bien son mandat et sa mission, car au lieu de produire des accords de désarmement contraignants, elle les retarde, alors même que ses membres ne refusent pas de participer à des négociations visant à rendre ce monde plus sûr.

Je voudrais clarifier la position de mon pays concernant les questions dites centrales inscrites à notre ordre du jour, acceptant votre invitation, Monsieur le Président, à réfléchir à leur pertinence. S'agissant du désarmement nucléaire, le Mexique est convaincu qu'un système de sécurité collective propre à créer, maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales, ne peut reposer sur un équilibre de la dissuasion ou sur des doctrines de sécurité stratégique qui incluent la mise au point et le développement des armes nucléaires.

Nos critiques concernant la situation de la Conférence du désarmement reposent sur le point de vue selon lequel l'existence même des armes nucléaires, leur développement et l'apparition de nouveaux États dotés d'armes nucléaires, représentent une menace omniprésente sur la paix et la sécurité internationales. En effet, dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, celle qui a conduit à la création de la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale a

souligné que tant qu'elle ne serait pas jugulée, la course aux armements continuerait de menacer la survie même de l'humanité.

Un échange de vues et d'informations concernant cette question, de même que l'identification des mesures de désarmement telles que le développement de zones exemptes d'armes nucléaires et l'application des principes d'irréversibilité, de transparence et de vérification, permettraient de poser les bases d'accords négociés sur cette question. Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Président, que dans son plan d'action, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a exhorté la Conférence du désarmement à créer un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire.

S'agissant de la question du traité sur l'interdiction des matières fissiles, ma délégation est disposée à négocier et explorer, dans un esprit constructif, sans préjugés ni conceptions prédéfinies, les diverses positions sur un futur traité juridiquement contraignant comprenant un système de vérification efficace. Le Mexique pense qu'un tel traité représente véritablement la prochaine étape logique, comme certaines délégations l'ont dit, sur la voie du désarmement. Le Mexique pense également que, pour contribuer à la poursuite du processus de désarmement, le futur traité devra prendre en compte les stocks existants. Cela nous semble logique.

Il est primordial que le traité englobe des mesures de vérification pour instaurer la confiance entre les Parties, notamment celle des États non dotés d'armes nucléaires, et résoudre le problème de l'inégalité et de l'asymétrie qui préoccupe aujourd'hui les États qui ont souscrit aux accords de garanties généralisées avec l'AIEA. Toutes les Parties se retrouveraient sur un pied d'égalité, aucune d'elles ne se trouvant désavantagée dans le développement de leurs programmes nucléaires civils. Les Parties au TNP ont décidé d'entreprendre des négociations sur l'action 15 du Plan d'action adopté à l'issue de leur Conférence d'examen de 2010.

Un autre élément essentiel du régime de désarmement et de non-prolifération réside dans la garantie sans équivoque par laquelle les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à ne pas employer ou menacer d'employer les armes nucléaires contre un État ayant volontairement et juridiquement renoncé à l'option nucléaire.

On se souvient que, dans le cadre du TNP et de ses conférences d'examen, le Mexique a soumis, de son propre chef et aussi en tant que membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, des projets de protocole ou d'accord dont l'effet serait de combler cette lacune en donnant une assise juridique aux engagements politiques des États dotés d'armes nucléaires. Les Parties au TNP ont décidé de faire figurer aussi cette question au programme de travail de la Conférence du désarmement.

Le Mexique redoute par ailleurs que les progrès scientifiques et techniques accomplis dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique rendent possible le déploiement de systèmes de défense antimissile ou d'autres systèmes d'armements susceptibles de déclencher une course aux armements. Le régime juridique actuel ne peut garantir la non-militarisation de l'espace; il doit par conséquent être renforcé par des mesures propres à développer la transparence, la confiance et la sécurité.

Pour ces raisons, nous pensons que les questions qui viennent d'être évoquées demeurent à la fois essentielles et actuelles. Le Mexique exhorte une nouvelle fois la Conférence du désarmement à examiner chacune de ces questions de façon distincte, sans établir de couplages inutiles ni instituer de rapports de conditionnalité entre elles, et sans préjuger de leur importance relative.



L'idée selon laquelle la Conférence du désarmement pourrait se dispenser des questions centrales et adopter et exécuter un programme de travail ne prévoyant pas d'engager un travail de fond, c'est-à-dire des négociations, sur un des points de l'ordre du jour, nous éloignerait du mandat défini lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et nous ferait faire un pas de plus vers la pérennisation et la perpétuation d'un statu quo qui n'a produit aucun résultat tangible.

Si la Conférence du désarmement continue à ne pas progresser sur ces questions, le Mexique estime que, compte tenu de leur importance, elles devront être traitées dans un autre cadre. Pour dire les choses très clairement, le Mexique est déterminé à progresser sur le désarmement et sur toutes ces questions quel que soit le cadre, qu'il soit ou non extérieur à la Conférence du désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, le Mexique estime qu'il est primordial de réviser certaines de nos méthodes de travail, notamment, comme vous l'avez proposé, en explorant la possibilité de raccourcir les sessions de la Conférence ou même de suspendre ses travaux. Pour l'heure, nos travaux nuisent au mécanisme du désarmement, car la Conférence du désarmement ne fait qu'explicitement le travail de la Commission du désarmement et, en fin de compte, elle fait tout pour paralyser le mécanisme du désarmement en général. N'oublions pas que l'Assemblée générale nous a invités à étudier des solutions pour le cas où la Conférence du désarmement n'engagerait aucun travail de fond en 2012. Nous vous remercions une nouvelle fois, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion d'aborder ces différentes solutions.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie le représentant du Mexique. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur van den Ijssel, des Pays-Bas.

**M. van den Ijssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi également de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et aussi, bien entendu, de vous assurer, ainsi qu'aux cinq autres Présidents de cette année, de notre appui et de notre coopération indéfectibles. Je souhaite aussi une très chaleureuse bienvenue à tous les ambassadeurs arrivés de fraîche date à la Conférence du désarmement, et je me réjouis à l'idée de travailler avec eux.

Monsieur le Président, nous nous félicitons très chaleureusement du dynamisme et de l'énergie dont vous faites preuve depuis le début de nos travaux de cette année. Par le document CD/1929, vous nous avez posé des questions existentielles très importantes et réalistes concernant l'avenir de cette instance. Malheureusement, et j'insiste sur ce mot, le temps est désormais venu pour nous de nous poser collectivement ces questions pertinentes. Je suis également très heureux que vous ayez opté pour un débat ouvert ici et que nous n'ayons pas une nouvelle fois recours aux habituels échanges formels sur notre programme de travail.

Nous sommes prêts à participer à un débat officiel ou officieux sur ces questions. Comme vous, nous pensons que seules des discussions franches et des idées novatrices nous aideront à sortir de l'impasse actuelle.

Comme beaucoup l'ont dit avant moi et comme nous l'avons répété aujourd'hui, 2012 est une année cruciale pour la Conférence, dont la crédibilité et la légitimité en tant qu'organe de négociations multilatérales sur le désarmement sont en jeu. L'année dernière, il a été clairement démontré, à l'Assemblée générale, que beaucoup de délégations s'inquiétaient de plus en plus de l'état du mécanisme multilatéral de désarmement en général, et de la Conférence du désarmement en particulier. Dans sa résolution 66/66, présentée par les Pays-Bas, l'Afrique du Sud et la Suisse, l'Assemblée générale indique clairement qu'elle est prête à examiner plus avant d'autres solutions pour les négociations multilatérales dans l'hypothèse où la Conférence serait à nouveau incapable d'adopter et d'exécuter un programme de travail cette année. La patience de l'Assemblée générale face

au statu quo ou, devrais-je dire, à la stagnation de la Conférence, atteint ses limites, comme l'a également fait savoir le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans sa déclaration.

Pour notre part, nous sommes prêts à examiner toutes les solutions internes ou externes à la Conférence. Certains trouveront peut-être qu'il est confortable de perpétuer le statu quo en attendant qu'une volonté politique apparaisse et y verront probablement un argument contre l'idée d'examiner de nouvelles solutions, mais en définitive, l'inaction ne fera que décrédibiliser davantage encore cette instance, dont la raison d'être s'amenuisera encore davantage. La Conférence du désarmement pourra encore exister officiellement, mais elle aura disparu dans les faits.

Si nous ne sommes pas capables de rassembler nos forces, je crois que notre idée de mettre la Conférence en veille ou, comme l'a dit un autre collègue, au placard, méritera d'être examinée, particulièrement en ces temps d'austérité et de raréfaction des finances publiques. La Conférence, en effet, ne travaille pas dans le vide.

Cependant, je crois qu'avant de nous prononcer sur telle ou telle option, nous nous devons à nous-mêmes et nous devons à la communauté internationale de tenter tout ce qui est possible pour remettre la Conférence au travail. J'ai souvent dit dans cette salle que pour nous, le programme de travail était une question de pragmatisme. Un programme de travail n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'engager un travail de fond, y compris des négociations, à la Conférence.

Nous aurions du mal à accepter un programme de travail qui ferait de cette instance un autre salon de débats sans réelle perspective de négociations. Une telle hypothèse serait contraire au mandat de la Conférence et au rôle qui est le sien au sein du mécanisme de désarmement, et elle ne sauverait pas la situation. Pourtant, nous souhaitons étudier dans un esprit de créativité l'ensemble des possibilités susceptibles de nous permettre de commencer des négociations.

De ce point de vue, nous sommes en désaccord avec vous lorsque vous dites que la Conférence doit être capable de fonctionner sans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Certes, la Conférence et le traité sur les matières fissiles doivent être considérés séparément, mais notre premier objectif n'est pas de sauver la Conférence; il est de commencer à négocier sur les questions prioritaires de désarmement. Pour l'immense, et même pour l'écrasante, majorité des délégations et des pays, notamment pour les Pays-Bas, l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement représentent la première des priorités, car un tel traité marquerait une étape importante vers un monde exempt d'armes nucléaires. Cet appui déjà ancien en faveur de l'ouverture de négociations sur la question des matières fissiles à la Conférence a été réaffirmé à maintes reprises, que ce soit dans le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, ou encore dans les résolutions sur cette question adoptées par l'Assemblée générale. Le fait de laisser de côté la question des matières fissiles ne nous rapprochera en aucun cas, selon nous, d'un consensus sur l'ouverture de négociations sur les autres questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ou sur toute autre question.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en vous remerciant une nouvelle fois de nous avoir posé ces embarrassantes questions. Vous-même et vos successeurs pouvez compter sur notre plein appui, sur notre créativité et sur notre flexibilité au cours de la session de 2012.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à l'Ambassadeur de la France. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Simon-Michel** (France): Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence, je voulais juste prendre la parole quelques minutes, très brièvement, pour remercier le Président de ses mots de bienvenue, et remercier nos autres collègues.

J'attends beaucoup de chacun d'entre vous. Au moment où j'arrive dans cette salle, ce qui est pour moi un très grand honneur, j'attends de chacun d'entre vous de m'aider dans mes premiers pas et, naturellement, je forme le vœu et l'espoir que mon séjour parmi vous permettra à la Conférence du désarmement et à nos nations de voir une nouvelle dynamique s'instaurer et nos travaux se revitaliser.

La France demeure convaincue que la Conférence du désarmement doit être à même de jouer pleinement son rôle d'instance unique de négociation multilatérale sur le désarmement. Plus que jamais la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles demeure la clef de nouveaux progrès concrets et efficaces dans le désarmement, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire ou, plus largement, du désarmement général et complet, en faveur duquel mon pays est engagé plus que jamais.

Au cours de cette année, la France, qui exercera cet été la présidence de la Conférence, ne ménagera pas ses efforts au service de cette Conférence dans la recherche d'un consensus et au service de la revitalisation de ses travaux.

Merci, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie l'Ambassadeur de la France de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la Suède.

**M. Knutsson** (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation se félicite de ce franc débat sur l'avenir de la Conférence. Ce débat, nécessaire, aurait en fait dû avoir lieu depuis longtemps. Permettez-moi donc d'aborder brièvement certains des points évoqués dans le document CD/1929. Oui, nous devons admettre que l'improductivité chronique de la Conférence menace la crédibilité et l'existence même de cette instance. Cette érosion de la crédibilité est en fait déjà à l'œuvre, et elle est en train de devenir irréversible.

En ce début de session, nous ne devons pas renoncer à tout faire pour progresser, en dépit de la médiocrité de nos résultats jusqu'ici. La session de 2012 doit être employée avec toute l'énergie et la flexibilité possibles. C'est, je crois, le minimum requis pour répondre aux attentes de la communauté internationale telles qu'elles se sont exprimées à l'Assemblée générale.

S'agissant du traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, cette question est une des questions incontournables inscrites à l'ordre du jour. Il suffit pour s'en convaincre de considérer le plan d'action du TNP et les résolutions de l'Assemblée générale. Nous n'avons pas pour mission de nous occuper en important des nouveaux thèmes jamais traités auparavant dans le contexte de la Conférence. La survie de la Conférence du désarmement ne sera jamais une fin en soi; cette instance est un instrument, et il nous appartient de l'utiliser en négociant des traités de désarmement juridiquement contraignants. Devons-nous être ouverts à l'expérimentation de nouvelles idées? Assurément. Faire preuve de souplesse et de créativité? Certes. Devons-nous commencer ce processus en retirant le traité sur les matières fissiles de notre programme de travail? Certainement pas, mais nous devons aborder le document CD/1864 avec un maximum de souplesse et d'ambition. Nous devons aussi ne pas perdre de vue ce qu'est un programme de travail, à savoir un levier nous permettant de faire avancer nos travaux de fond, et aussi ce qu'il n'est pas, à savoir le moyen de résoudre nos désaccords de fond. Nous devons nous départir de l'habitude consistant à prénégocier, voire même à préprénégocier.

Il est aussi question de mettre la Conférence du désarmement en veille ou de réduire la longueur de ses sessions. Nous en arriverons peut-être là si nous échouons une nouvelle fois à engager un travail de fond. Si tel est le cas, nous devons être conscients du fait que ce mode veille, ou la réduction de la durée des sessions, conduira à une érosion progressive des ressources allouées par les missions au désarmement et à un affaiblissement de l'environnement genevois qu'il sera très difficile de reconstituer. Cela serait sans doute regrettable, mais cela sera peut-être inévitable si le blocage persiste, étant donné que la communauté internationale, y compris l'Assemblée générale, ont depuis longtemps fait savoir qu'elles n'étaient plus prêtes à continuer d'accepter les choses en l'état.

Dans le document CD/1929, la question d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au mécanisme du désarmement est posée. Nous n'avons pas vraiment d'objection de principe à opposer à cette idée, mais nous faisons observer que nous avons déjà tenté, récemment, la réunion de haut niveau. Nous supposons également qu'un tel exercice demanderait beaucoup de temps sans aucune garantie de succès. Nous pensons qu'il serait préférable de consacrer ce temps et ces efforts à la recherche de solutions ici et maintenant.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie l'Ambassadeur de la Suède de sa déclaration. Il n'y a plus d'orateur sur la liste.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Jon Yong Ryong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): La délégation de la République populaire démocratique de Corée saisit cette occasion de réaffirmer son appui indéfectible à la présidence équatorienne. Nous apprécions également tout particulièrement les efforts considérables que vous faites, Monsieur le Président, pour susciter des progrès décisifs à la Conférence en 2012.

Monsieur le Président, ma délégation appuie l'idée dont vous avez fait part à tous les membres la semaine dernière. Nous croyons qu'elle est raisonnable et qu'elle vient à point nommé au vu de la situation que vit la Conférence du désarmement. Elle nous aide à trouver un terrain d'entente pour faire avancer la Conférence conformément à sa mission fondamentale, qui est de négocier.

Toutefois, Monsieur le Président, nous ne voyons toujours pas de proposition acceptable par tous les membres. Ma délégation considère que cette situation s'explique par un manque d'empressement à traiter toutes les questions de désarmement, y compris de désarmement nucléaire, sur un pied d'égalité. Elle s'explique aussi par le manque de confiance entre États membres.

Ma délégation considère par conséquent qu'à ce stade, l'important est de traiter toutes les causes qui empêchent la Conférence de progresser. Cela étant, ma délégation souhaiterait que vous, Monsieur le Président, disposiez de davantage de temps pour poursuivre les discussions autour de votre idée.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la Tunisie.

**M. Baati** (Tunisie): Merci infiniment, Monsieur le Président. Je prends la parole à cette séance tout d'abord pour vous adresser les félicitations les plus sincères de mon pays pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je ne doute pas que, si les conditions nécessaires sont réunies, nos travaux connaîtront, sous votre direction et grâce à vos talents personnels et votre expérience de diplomate chevronné, le succès escompté.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que les autres Présidents de la Conférence pour l'année 2012, de l'entière coopération de ma délégation pour mener à bien cette tâche très ardue.

Je voudrais aussi vous remercier et vous féliciter pour les différentes initiatives prises depuis votre nomination à la tête de la Conférence. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui viennent de nous rejoindre en tant que nouveaux ambassadeurs, Représentants permanents de leur pays auprès de la Conférence.

Monsieur le Président, nombre d'orateurs m'ont précédé pour décrire la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Conférence. Le constat est évident: c'est l'impasse, la paralysie de l'unique organe multilatéral mis en place par les Nations Unies pour négocier sur les questions de désarmement et pour conclure des instruments juridiquement contraignants dans ce domaine.

Faute de consensus, les membres de la Conférence n'ont pu s'entendre sur un programme de travail à suivre pour les délibérations, mais ce constat n'est pas entièrement factuel, relatant une réalité criante et indépendante de notre volonté. Il s'agit bel et bien d'un constat d'échec, pour lequel nous admettons tous ensemble que notre action a été insuffisante et que nous avons failli à une responsabilité qui nous incombe de par le mandat de la structure de cette Conférence.

La léthargie qui caractérise la Conférence après des débuts exaltants et prometteurs ne doit pas nous laisser insensibles alors que le monde vit des bouleversements extraordinaires, engendrant de nouveaux défis, et que la communauté internationale montre par ailleurs quelques signes de solidarité pour faire front de manière collective aux temps difficiles qui s'annoncent pour nombre d'entre nous.

Il est donc plus que jamais indispensable de faire preuve de responsabilité et de ne pas nous dérober à notre mission essentielle, celle de négocier, et de négocier sans relâche puisque nos vues sont divergentes: il n'y aurait nul besoin de négociation en l'absence de différences insurmontables.

Monsieur le Président, il est grand temps de nous mettre à l'œuvre avec abnégation et surtout pragmatisme pour redresser la barre et conduire nos travaux vers davantage de succès. Le diagnostic a été posé par nombre de représentants des États membres de la Conférence. Notre Conférence pâtit d'un mal double: politique, dans le sens que nos États ont tendance à privilégier leurs intérêts individuels pour défendre une action collective à même d'aboutir à des résultats plus probants et plus durables; structurel ensuite, vu que le Règlement intérieur de la Conférence exige le consensus, synonyme de compromis et d'entente, même sur un minimum réaliste bien sûr.

Des analyses pertinentes et des initiatives louables ont été avancées pour essayer de revitaliser cet organe. Ma délégation demeure convaincue que le statu quo et l'impasse n'ont jamais été une fatalité; les initiatives que vous avez prises depuis votre accession à la présidence en sont la meilleure illustration.

Nous devons nous efforcer de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour extraire la Conférence du désarmement de l'ornière et réamorcer une reprise effective des négociations de cette instance. Il est évident que la Conférence est l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale, qui attend de nous d'être au niveau des espoirs placés en cette instance.

Ma délégation n'a pas de proposition concrète mais elle estime qu'en cette année cruciale pour la Conférence, il est de notre devoir de travailler ensemble pour favoriser le consensus et donner espoir à tous ceux qui croient dans les valeurs de la paix, de la sécurité et du développement pour tous.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je remercie l'Ambassadeur de la Tunisie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

La prochaine séance plénière de la Conférence, qui sera aussi la dernière sous présidence équatorienne, aura lieu le mardi 14 février, à 10 heures. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement m'a indiqué qu'il ferait une déclaration au cours de cette séance.

**M. Sareva** (Secrétaire général adjoint de la Conférence) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai deux brèves annonces à faire.

Premièrement, vous devriez tous avoir reçu dans vos casiers le document CD/2012/Misc.1. Il s'agit de la liste provisoire des participants, et le secrétariat invite toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à lui communiquer la liste actualisée des noms des membres des délégations, de façon à ce que la composition de toutes les délégations soit dûment reflétée dans la liste des participants.

Deuxièmement, je rappelle aux nouveaux venus et à tous ceux qui auraient pu l'oublier que les documents de la Conférence sont disponibles. Certaines délégations nous ont fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas recevoir les exemplaires papier des documents, mais pour celles qui souhaiteraient en disposer – un exemplaire par délégation dans la langue de votre choix, comme c'est désormais le cas à l'Office des Nations Unies à Genève – elles les trouveront dans les casiers situés près de la salle III.

*La séance est levée à 11 h 5.*